



Décision n° 2019 -01

Davron, le 20 mai 2019

**DECISION DE CONTRACTER UN PRET RELAIS FCTVA
POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
SUR LA COMMUNE DE DAVRON**

Vu la délégation reçue par délibération N° 2019-12 du 8 avril 2019 donnant délégation au Maire pour réaliser des emprunts de toute nature,

Vu le budget primitif 2019 voté par délibération N° 2019-09 du 8 avril 2019,

Vu la proposition de la Caisse d'épargne Ile de France annexée à la présente,

Considérant la nécessité pour la commune de Davron de mettre en place un prêt relais FCTVA pour les travaux de création de l'assainissement collectif sur son territoire et ce aux meilleures conditions,

LE MAIRE DECIDE de contracter un prêt relais FCTVA dans les conditions suivantes :

- Montant : 500 000 €,
- Durée : 24 mois,
- Taux fixe de 0,30 % l'an,
- Base de taux : exact/360,
- Paiement trimestriel des intérêts par débit d'office,
- Amortissement du capital in fine,
- Possibilité de remboursement anticipé sans indemnité à compter de l'exercice N+1,
- Frais de dossier : 500 €.

Le Maire,
Damien GUIBOUT



Pièce jointe : proposition de la Caisse d'épargne Ile de France.